

DELIBERATION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi 18 mars, à 20h30, le Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Christine PORTEVIN, Maire.

Date de la convocation du Conseil municipal : 11 mars 2025

Nombre de conseillers : en exercice 19 - présents 15 - votants 19

Présents : BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CERBINO-BARBEROUX Sylvie - CHIAPPONI Marine - DEJY Guillaume - DU PONTAVICE Quentin - FEUILLASSIER Stéphanie - FEUTRIER Lucie - GARCIN Aurélien - GRANGAUD Sélim-Thomas - HAUBER-IMBERT Isabelle - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents :

Pouvoirs de : M. ARMANDIE Jean-Pierre à Mme CHIAPPONI Marina
M. CHARPIOT François à M. BERARD Maxime
Mme COURT Sylvie à Mme FEUILLASSIER Stéphanie
M. FIORONI Stéphane à Mme PORTEVIN Christine

Secrétaire de séance : BERARD Maxime

OBJET : Eau potable : Convention de groupement de commandes pour les travaux sur les réseaux humides ZAE du Villard

N°20250318-15

Rapporteur : Mme le Maire

Annexe : Projet de convention de groupement de commande

Synthèse et exposé des motifs

La commune a engagé le bureau d'études CEREG, par décision du Mairie n°2024-29, pour mener un projet de maîtrise d'œuvre pour la reprise des réseaux d'eau potable et des réseaux d'eaux pluviales sur la zone artisanale du Villard.

En février 2025, la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras projette une extension des réseaux eau potable et eau usées pour permettre la viabilisation de parcelles, en limite de la zone de travaux définie par la commune.

D'un commun accord, la commune et la CCGQ décident de mutualiser les études et travaux pour mener à bien, dans un projet d'ensemble, ces travaux. Cette coordination impose un travail d'études supplémentaire pour le maître d'œuvre et le décalage du calendrier de réalisation des travaux. La consultation des entreprises de travaux, initialement prévue pour février 2025, est reportée au mois de mars 2025.

Il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes prévoyant le partage des honoraires de maîtrise d'œuvre au prorata du montant des travaux portés par chaque collectivité. Toutes les factures et situations afférentes aux travaux seront acquittées par la Commune et par la Communauté de Communes à hauteur des besoins identifiés dans le marché public.

Pour rappel, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué pour un montant de 27 000 € HT, soit 32 400 € TTC. Les travaux sont estimés à un montant de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC, hors travaux supplémentaires pour l'extension projetée par la CCGQ.

Madame Le Maire ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente

CONSIDERANT les besoins de la commune de Guillestre de procéder à une réfection des réseaux d'eau potable et d'eaux pluviales à la suite des dégâts des inondations de 2023, et les besoins de la Communauté de communes du Guillestrois-Queyras d'extension du réseau d'eaux usées pour viabiliser des parcelles dans la ZAE du Villard ;

CONSIDERANT l'intérêt technique et économique de mutualiser la consultation et les travaux pour la réfection et l'extension des réseaux humides dans la ZAE du Villard à Guillestre ;

VU le Code Général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2113-6 et L2113-8 relatifs aux groupements de commande ;

VU le projet de convention annexé à la présente ;

VU l'avis du Bureau municipal du 10 mars 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention du groupement de commande annexée à la présente;
- **AUTORISE** Mme le Maire à procéder à la signature de la convention du groupement de commandes intervenant entre la commune et la Communauté de communes du Guillestrois et du Queyras pour le projet de réfection des réseaux humides sur la zone artisanale du Villard.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 20 mars 2025,
Le Maire, Christine PORTEVIN

Transmis à la préfecture le : 20 mars 2025
Publié le : 20 mars 2025

